

Pressions nouvelles et compétitions spatiales dans les marais maritimes. Un exemple dans l'ouest malgache

Jacques ILTIS

Résumé

Les marais maritimes de l'Ouest malgache constituent un milieu à ressources diversifiées dont le statut foncier est le plus souvent ambivalent : alors qu'en droit formel, ils relèvent du domaine public naturel, les populations riveraines les occupent et les exploitent d'une façon de plus en plus systématique, en vertu de droits historiques ou, tout simplement, du fait accompli.

A la coexistence - souvent ancienne - de systèmes de pêche et de culture plus ou moins extensifs, largement tournés vers l'autosuffisance alimentaire et généralement complémentaires, succède localement la mitoyenneté avec des activités récemment introduites - dont la finalité est clairement industrielle et commerciale (pêche crevettière, aquaculture de crevettes, salines). Un exemple est décrit à l'embouchure du fleuve Tsiribihina où sont juxtaposées des rizières conquises sur la mangrove et une ferme aquacole récemment installée. Dans cette situation - de concurrence spatiale encore modérée - il ne se produit ni antagonisme, ni impact réciproquement profitable. Il pourrait en aller différemment en d'autres lieux, avec l'emprise croissante des infrastructures aquacoles, saunières ou touristiques.

Au-delà des implications environnementales de la question, la nécessité d'un cadre juridique adapté à un contexte socio-économique spécifique et très dynamique est de plus en plus évidente, de même que celle d'institutionnaliser une concertation régulière entre riverains, opérateurs économiques et pouvoirs publics.